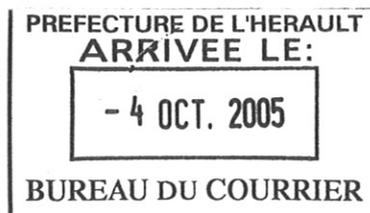




Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Date de la convocation : 22 septembre 2005

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER



N° 83

L'an deux mille cinq et le vingt huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M. BOUISSEREN, Mme PETIT, M.M. LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mme HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL, Mme AZEMAR.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme GARCIA
Mme POUZOULET en faveur de Mme ROMERO
Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

ABSENTS : M.M. CHARRIERE, ALBARIT.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - VALAT DE LA FOSSE

Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de Juvignac connaît depuis plusieurs années des phénomènes météorologiques exceptionnels provoquant régulièrement le débordement du ruisseau du Valat de la Fosse. Afin de protéger les biens et les personnes, la commune envisage de réaliser des travaux hydrauliques d'envergure.

Pour ce faire, il est essentiel d'acquérir le foncier nécessaire pour de futurs équipements tels que bassins de rétention, bassins d'écrêtement, redimensionnement du cours d'eau.

Or, compte tenu de la topographie des lieux, et du type du mode d'utilisation des sols, il semble que les terres nécessaires à ces travaux d'utilité publique se situent majoritairement sur la commune de St Georges d'Orques.

Par conséquent, conformément à l'article L-11-1 du Code de l'Expropriation, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'acter par principe le recours à la procédure de déclaration d'utilité publique.

Le dossier technique et financier permettant le lancement officiel de la D.U.P. fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 4 OCT. 2005
et publication
le 4 OCT. 2005



Le Maire